

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2433

10 septembre 2014

SOMMAIRE

CanCorp Duisburg 1 S.à r.l.	116754	Extensa Participations I S.à r.l.	116745
CSM Bakery Solutions International S.à r.l.	116778	Fiad	116747
CSM Bakery Supplies International S.à r.l.	116778	Fifteen Securitisation S.A.	116747
Daria SPF S.A.	116739	Formosa Holding S.à r.l.	116748
Darmazel S.A.	116739	Fox Paine International S.à r.l.	116784
Dasbourg-Pont SA	116739	Frin Participations S.A.	116748
Dasos Timbinv 2	116738	KBC Participations Renta B	116774
Del Monte Fresh Produce S.à r.l.	116738	LEG II Italian Holdings S.à r.l.	116744
Del Monte Fresh Produce S.à r.l.	116775	Liegeois S.A.	116745
Descayer United Probal	116746	Mail Order World S.A.	116747
Digital Services XXI France Holding S.C.Sp	116749	Millanesina S.A.	116742
Digital Services XXI Germany Holding S.C.Sp	116783	Mondorf Real Estate S.A.	116741
Dose S.A.	116746	Munegu S.A. SPF	116741
DSI International Sàrl (Luxembourg) ...	116745	NAP s.à r.l.	116743
DSV Road S.A.	116782	Neif Ha S.à r.l.	116743
DSV Road S.A.	116740	Netflix Luxembourg S.à r.l.	116780
Dundead (International) 9 S.à r.l.	116738	Neuberg Détail S.A.	116743
DWS Investment S.A.	116739	Oblig-Immo Lux Holdco S.à r.l.	116741
East Europe Real Estate S.A.	116740	OCSiAI S.à r.l.	116742
EB Trading S.A.	116748	Office Park Findel Exupéry S.A.	116742
Edelweiss Participations S.A.	116784	Omnia Logistik s.à r.l.	116743
Edilla S.à r.l.	116774	OneTree Holding S.A.	116741
Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)	116748	Oranje Nassau Mecatherm S.A.	116741
Eico S.à r.l.	116784	Otra Sàrl	116744
Esteban Invest IV	116746	Oyster	116744
Europe Capital Partners V S.C.A., SICAR	116782	Partners Group Direct Infrastructure 2011 S.C.A., SICAR	116742
Europe Partners Holdings S.à r.l.	116740	Partners Group Direct Real Estate 2011 S.C.A., SICAR	116743
Europrovincial Properties S.à r.l.	116740	PineBridge Investments Holdings Limited Sàrl	116740
Expansion Immobilière S.A.	116738	Smile2me S.à r.l.	116746
Extensa Participations II S.à r.l.	116745	Solar Screen Holding S.A.	116766
		Treasury Sweep	116750

Dasos Timbinv 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 180.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dasos Timbinv 2

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014095741/11.

(140113650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Del Monte Fresh Produce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 180.098.

Les statuts coordonnés au 24 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014095747/11.

(140114955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Expansion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 132.215.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 7 juillet 2014 a accepté la démission de M. Carlo Castelli comme administrateur de la Société.
M. Andrea Gambazzi, directeur de société, demeurant CH-6900 Lugano, via Miravalle 16B, a été nommé pour achever le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014098097/13.

(140117280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Dundead (International) 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.214.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 26 juin 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Frank PLETSCHE et Monsieur Douwe TERPSTRA, gérants B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez également noter que le siège social de l'associée unique Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l. a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour Dundead (International) 9 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014095764/19.

(140114583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Daria SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095765/9.

(140113684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Dasbourg-Pont SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9839 Rodershausen, 1, Dosberbreck.

R.C.S. Luxembourg B 96.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095767/10.

(140113971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Darmazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.707.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014095766/11.

(140114022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Herr Wolfgang Matis, geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main, legt sein Mandat als Vorsitzender und Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 30. Juni 2014 nieder.

Die Verwaltungsratsmitglieder beschließen, dass Herr Holger Naumann mit Wirkung vom 01. Juli 2014 zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt ist.

Die Bestellung von Herrn Holger Naumann muss von der nächstfolgenden Gesellschafterversammlung bestätigt werden.

Das Mandat beginnt am 01. Juli 2014 und endet mit der Generalversammlung, die im Jahr 2015 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2014 beschließt.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach ab dem 1. Juli 2014 wie folgt zusammen:

Holger Naumann (Vorsitzender), Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main

Heinz-Wilhelm Fesser, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Marzio Hug, 20, Finsbury Circus, EC2M 1NB London, UK

Dr. Boris N. Liedtke, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Dr. Matthias Liermann, Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt am Main

Klaus-Michael Vogel, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Dr. Asoka Wöhrmann, Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main
Luxembourg.

Référence de publication: 2014098061/24.

(140117326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Europe Partners Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 137.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095783/9.

(140114668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Europrovincial Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 119.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095786/9.

(140114778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

DSV Road S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.
R.C.S. Luxembourg B 33.021.

Par la présente, nous vous informons de la nomination de KPMG Luxembourg en qualité de commissaire à la liquidation de la société DSV Road S.A. ayant son siège social au 7, rue Portland, L-4182 Esch-sur-Alzette, R.C.S Luxembourg B 33 021 avec effet immédiat.

Signature.

Référence de publication: 2014095774/11.

(140113651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

East Europe Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 85.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EAST EUROPE REAL ESTATE S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2014095791/12.

(140113828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

PineBridge Investments Holdings Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 148.894.

EXTRAIT

L'associé unique de la société a changé sa dénomination comme suit:

PineBridge Investments Holdings Hong Kong Limited

Pour extrait conforme
Pour PineBridge Investments Holdings Limited Sàrl

Référence de publication: 2014097437/13.

(140115579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Oranje Nassau Mecatherm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 163.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097398/9.

(140115368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Munegu S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 150.733.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014097384/10.

(140115340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Oblig-Immo Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippman.
R.C.S. Luxembourg B 182.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juillet 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014097401/11.

(140116105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

OneTree Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Airport Center Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 150.141.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OneTree Holding S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014097397/12.

(140115410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Mondorf Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 123.454.

Les statuts coordonnés au 25/06/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07/07/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014097380/12.

(140115773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Millanesina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 130.700.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014097377/9.
(140116283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

OCSiAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 167.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 7 juillet 2014.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2014097403/11.
(140115341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Partners Group Direct Infrastructure 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 158.636.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
*Pour PARTNERS GROUP DIRECT INFRASTRUCTURE 2011 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*
Référence de publication: 2014097416/11.
(140115210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Office Park Findel Exupéry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 145.200.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2014
Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:
1. Monsieur Hans-Peter MAIER, administrateur et administrateur délégué
2. Monsieur le Dr Hanns MAIER, administrateur et administrateur délégué
3. SOMACO S.A, administrateur.
Est nommé commissaire aux comptes:
- AUXILIAIRE DES P.M.E. S.A.
Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014
La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Hans-Peter MAIER ou Monsieur le Dr Hanns MAIER,
Luxembourg, le 20 juin 2014.
Pour extrait conforme
OFFICE PARK FINDEL EXUPERY SA
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA
Signature
Référence de publication: 2014097405/23.
(140115572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Omnia Logistik s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4417 Soleuvre, 22, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 157.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097406/9.

(140116335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Neif Ha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 529.050,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 165.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014097389/10.

(140115895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Partners Group Direct Real Estate 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 158.630.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP DIRECT REAL ESTATE 2011 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2014097419/11.

(140115279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

NAP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 84.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signatures
Gérant*

Référence de publication: 2014097388/12.

(140116094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Neuberg Détail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2549 Luxembourg, 39, rue Jacques Stas.
R.C.S. Luxembourg B 45.506.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014 .

NEUBERG DETAIL S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014097390/12.

(140116313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Otra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 75.538.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Otra S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2014097410/14.

(140116411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

LEG II Italian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.503.250,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 94.150.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2014

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2014 que:

le siège social de la Société a été transféré du 2, rue des Dahlias, L- 1411 Luxembourg au 24, rue Beaumont, L- 1219 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Langham Hall Luxembourg Sarl

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014099271/17.

(140117831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 55.740.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 3 juillet 2014 a décidé de renouveler les mandats de:

M. Alfredo PIACENTINI

Banque Syz & Co. S.A., 30 rue du Rhône, CH-1204 GENEVE

M.Claude KREMER

Etude Arendt & Medernach, 14, rue Erasme B.P.39, L-1468 Luxembourg

M. Massimo Paolo GENTILI

Gentili & Partners, 11B Boulevard Joseph II, L-2011 Luxembourg

M. Régis DEYMIÉ

Oyster Asset Management Luxembourg, 74 Grand Rue, L-1660 Luxembourg

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015;

Pour OYSTER

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014097411/23.

(140116218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

DSI International Sàrl (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095773/9.

(140114688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Extensa Participations I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2631 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095789/9.

(140114082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Extensa Participations II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095790/9.

(140114081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Liegeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.759.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 juin 2014

Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur de Madame Myriam Mathieu, demeurant professionnellement à L - 4761 Pétange au 59, route de Luxembourg.

L'assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Pascal Wagner, demeurant professionnellement à L - 4761 Pétange au 59, route de Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer Madame Annick Rouxel, demeurant à F-76220 Beauvoir en Lyons, au 83, Rue de la Lande comme administrateur.

L'élection court jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020 avec pouvoir de signature conjointement avec un autre administrateur de la société.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Patrick Haag, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg au 62, Avenue Victor Hugo, comme administrateur.

L'élection court jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020 avec pouvoir de signature conjointement avec un autre administrateur de la société.

L'assemblée générale accepte la démission du Commissaire aux comptes Société de Gestion Internationale S. à r. l.

L'assemblée générale décide de nommer la société PRICEWATERHOUSECOOPERS société coopérative, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° B 65 477, comme Réviseur d'entreprise agréé.

Ce mandat court jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014099274/27.

(140118541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Dose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 85.188.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095772/10.

(140114370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Smile2me S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 167.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cristian CORDELLA
Gérant Technique

Référence de publication: 2014095815/11.

(140114430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Descayer United Probal, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.831.

Je soussigné, Jean-Luc LOUIS, demeurant à 50 B/22, rue du Long Thier à B-4500 HUY, porte à la connaissance des actionnaires et du conseil d'administration de la société DESCAYER UNITED PROBAL S.A., dont le siège est établi à 22, boulevard Royal à L-2449 LUXEMBOURG (R.C.S.: B 174.831), que je démissionne du poste de commissaire en date du 1^{er} juillet 2014.

Référence de publication: 2014095770/11.

(140115020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Esteban Invest IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 14, avenue des Archiducs.
R.C.S. Luxembourg B 136.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social en date du 1^{er} mai 2014

Il résulte des délibérations prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue au siège social en date du 1^{er} mai 2014,

1. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte que le siège social de la Société est transféré à L - 1135 Luxembourg, 14, Avenue des Archiducs à compter du 1^{er} mai 2014.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte du changement d'adresse du gérant, Monsieur Stéphane NOEL, né à Thionville (France) le 07 décembre 1968, demeurant à L - 1135 Luxembourg, 14, Avenue des Archiducs à compter du 1^{er} mai 2014.

3. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte du changement d'adresse de l'associée unique, Monsieur Stéphane NOEL, né à Thionville (France) le 07 décembre 1968, demeurant à L - 1135 Luxembourg, 14, Avenue des Archiducs à compter du 1^{er} mai 2014.

Luxembourg, le 1^{er} mai 2014.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2014095818/22.

(140114541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Fiad, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 142.823.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juillet 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014101056/17.

(140120600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Fifteen Securitisation S.A., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.900.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 juillet 2014 que le Conseil d'Administration de la société a pris la résolution suivante:

Première et unique Résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur avec effet au 12 juin 2014. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Giovanni PATRI, né à Lobbes (Belgique), le 18 août 1975 et demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099938/18.

(140119993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Mail Order World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.043.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société le 1^{er} juillet 2014

En conformité avec les articles 11bis et 51 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société:

- L'acceptation de la démission de Monsieur Hanspeter HOFFMANN de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société, avec effet immédiat au 1^{er} juillet 2014

- La nomination de Monsieur Jean-Marie D'HAENE, né le 16 mai 1951 à Roeselare (B), demeurant à MC-98000 Monaco, 2 rue Honoré Labande en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2020;

- Le renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Sébastien GRAEFF et de Monsieur Michel JARRY, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014097802/19.

(140116475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

EB Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 57.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095793/9.

(140113878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.591.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095781/10.

(140114691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Formosa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 70, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.589.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/07/14.

Formosa Holding s.à r.l.

Représentée par ZIFFER.LU

Mme Maria Tkachenko

Référence de publication: 2014101072/13.

(140120923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Frin Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5762 Hassel, 2B, Killebiérg.

R.C.S. Luxembourg B 145.875.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 juin 2014

I. L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Mme Carène GILLAIN, née le 3 mai 1947 à Esch-sur-Alzette, demeurant 40, Op Lenkeschlei à L-3508 Dudelange, de Mme Isabelle GILLAIN, née le 27 septembre 1970 à Dudelange, demeurant 1, rue de Luxembourg à L-5760 Hassel et de M. Robert FRANK, né le 15 mars 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant 1, rue de Luxembourg à L-5760 Hassel arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020, statuant sur les comptes clos au 31.12.2019.

II. L'assemblée générale des actionnaires constate que le mandat de commissaire aux comptes arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMIS-SAIRE AUX COMPTES S.A., établie au 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B131.410, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020 statuant sur les comptes clos au 31.12.2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014101075/22.

(140120159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Digital Services XXI France Holding S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.287.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of digital services XXI France Holding S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 1 July 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services Holding XXI (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, the registration of which with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Digital Services XXI France Holding S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 1 July 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Digital Services XXI France Holding S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 1. JULI 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services Holding XXI (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, deren Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister noch aussteht (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Digital Services XXI France Holding S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und

Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 1. Juli 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet. Référence de publication: 2014095748/75.

(140114117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Treasury Sweep, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 188.395.

STATUTS

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE DEUX JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Devaux Audit & Tax, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège au 121, Rue de Muhlenbach, à L-2168 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0092355,

2. M2DL Consulting S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 4, Route d'Arlon à L-8399 Windhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0146607,

toutes deux ici représentées par Monsieur Benoît Devaux, né à Bastogne le 17 juin 1966 expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à Rue Saint-Roch 30 à B-6760 Virton,

en vertu de deux procurations datées du 30 juin 2014 qui resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec les présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Treasury Sweep».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3 . La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger l'acquisition, le développement et la protection de tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.) et de propriété littéraire et artistique;

Elle pourra également exercer dans la concession de licences et la cession desdits droits de propriété intellectuelle;

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes prestations de services et de conseils en gestion à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par CENT (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Ad-

ministrateurs dont celle de l'administrateur délégué pour toute matière relative à une activité dont une autorisation d'établissement est requise, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, les poursuites et diligences sont exercées par son président ou un administrateur délégué désigné à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner et/ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visio-conférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin à 18 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire aux cent (100) actions comme suit:

- Devaux Audit & Tax prénommée: cinquante (50) actions,
- M2DL Consulting S.A. prénommée: cinquante (50) actions.

Total: cent (100) actions.

Les actions ont été libérées à concurrence d'1/4 au moins, de sorte que la somme de QUINZE-MILLE EUROS (15.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

- Madame Françoise Seret, kinésithérapeute, née à Saint-Mard le 23 mars 1966, demeurant à Rue Saint Roch 30 à B-6760 Virton.

- Monsieur Maurice Debras, Directeur informatique et administrateur de la société M2DL Consulting S.A., né à Bomal le 14 juillet 1961, demeurant à Route de Durbuy 68 à B-6940 Barvaux.

- Monsieur Jérôme Lejeune, comptable, né à Verviers le 17 février 1986, demeurant professionnellement rue de Muhlenbach 121 à L-2168 Luxembourg.

- Madame Marie Lallemand, enseignante, née à Mormont le 12 décembre 1962, demeurant à Route de Durbuy 68 à B-6940 Barvaux.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Benoît Devaux, réviseur d'entreprises, né à Bastogne le 17 juin 1966, demeurant professionnellement à Rue de Muhlenbach 121, à L-2168 Luxembourg.

4. Est appelé aux fonctions d'administrateur délégué de la société, Monsieur Jérôme Lejeune, comptable, né à Verviers le 17 février 1986, demeurant professionnellement rue de Muhlenbach 121 à L-2168 Luxembourg.

5. Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2020.

6. Le siège social de la société est fixé à L-2168 Luxembourg, 121, Rue de Muhlenbach.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. DEVAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 04 juillet 2014. Relation: RED/2014/1463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014099491/209.

(140117764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

CanCorp Duisburg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 182.184.

In the year two thousand fourteen, on the eighth day of the month of July.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

CanCorpEurope S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office set in L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, registered with Luxembourg Trade and Companies Register at section B under the number 168218,

INJAZZAT S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office set in L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, registered with Luxembourg Trade and Companies Register at section B under the number 187877, both duly represented by Me Olivia KIRSCH, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That the said appearing parties are together the only shareholders holding the entire share capital of CanCorp Duisburg 1 S.à r.l., with registered office at 23, rue Jean Jaurès, L - 1836 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 182184, incorporated by deed of the undersigned notary on 2 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 277 of the 30 January 2014, (the "company").

All this being declared, the appearing parties, holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the company, represented as stated hereabove, acting in lieu of the extraordinary general meeting, have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to amend the corporate object of the company as follows:

"The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form whatsoever. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire (including without limitation by exercise of option rights or otherwise), own, develop, operate, market, lease, manage and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties."

Second resolution

The shareholders resolve to set up of two (2) classes of shares, namely class A and class B shares, with the rights and obligations as described in the fully restated by-laws herewith, and resolve to reallocate the share capital as follows:

CanCorpEurope S.A.	50 Class A shares
INJAZZAT S. À r.l.	50 Class B shares

Third resolution

The shareholders resolve to proceed with the full restatement of the by-laws of the company, without however changing its corporate form, in order to give them the following wording:

1. Name. There exists among the shareholders who have entered into the joint venture agreement dated 03 July 2014 as amended from time to time (the "Joint Venture Agreement") a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "CanCorp Duisburg 1 S.à r.l." (the Company).

2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form whatsoever. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire (including without limitation by exercise of option rights or otherwise), own, develop, operate, market, lease, manage and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and/or abroad.

5. Share capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100.- (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each divided into two (2) classes of shares as follows: 50 (fifty) class A shares and 50 (fifty) class B shares. All the shares (despite the class to which they belong) are vested with the same rights (whether voting or distribution rights or any other right as provided herein) to the extent permitted by the Joint Venture Agreement and without prejudice thereof.

To the extent permitted by the Joint Venture Agreement, the board of managers is authorised to:

(i) approve share premium contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by it, within the limit prescribed by Luxembourg law and any share premium without the issuance of new shares shall be booked in a "share premium" account in accordance with Luxembourg law; and

(ii) decide on the use of the funds contributed to the Company as share premium contributions without the issuance of new shares.

In any circumstances whatsoever, any reimbursement of the share premium (as a result of the decrease of the "share premium" account) will be allocated, by a resolution of the general meeting of shareholders, to the shareholders in portion of their respective contribution to such share premium. Except otherwise resolved by the general meeting of shareholders, any share premium reimbursement will not result in the reimbursement of the shares to the relevant shareholders (whether by reason of a share capital decrease, a redemption of shares or otherwise). For the avoidance of doubt, such reimbursement may occur, by a resolution of the general meeting of shareholders, in one or several times. Should a shareholder waive, at a general meeting of shareholders, its right to receive its proportion in the reimbursement of the share premium, such proportion shall be carried forward on the next reimbursements of share premium. In any circumstances whatsoever, such carried forward reimbursement will not entitle shareholders to reimbursement amounts greater than their respective aggregate share premium contributions. The board of managers shall record properly any contributions to, repayment, allocation and transfer of share premium in the books of the Company. Any reimbursement right to which a shareholder is entitled (if any) will be transferred together with its shares proportionally on the basis of the amount of its aggregate share premium contribution then outstanding on the relevant transfer date.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 16 of these articles of association.

7. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company upon majority of casted votes. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders. Should such approval be rejected by reason of the votes of the remaining shareholder and provided that the remaining shareholder has not exercised (whether as a result of a positive decision or upon expiry of the relevant delay) its pre-emption right (in case of deadlock) or right of first offer (in case of transfer to a third party buyer) pursuant to the Joint Venture Agreement, the selling shareholder is entitled to complete the sale of its shares despite such refusal pursuant to the terms and conditions of the relevant applicable provisions of the Joint Venture Agreement.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company. For the avoidance of doubt and unless otherwise agreed by the shareholders to the extent permitted by the Joint Venture Agreement as the case may be, any transfer of shares include the related corresponding shareholder loan(s) (if any).

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any of the shareholders will not terminate the Company.

12. Management. Unless otherwise provided herein, the Company is managed by at least four (4) managers including one (1) class A manager, one (1) class B manager and two (2) class C managers. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked (with or without a cause) and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted pursuant to the quorum and majority requirements as provided in article 16 of these articles of association. Except otherwise provided in the Joint Venture Agreement and/or hereinafter, class A manager shall be selected from a list submitted by the class A shareholder, class B manager shall be selected from a list submitted by the class B shareholder and class C managers shall be selected from a list submitted jointly by both class A and B shareholders. However, should an event of default occur under and pursuant to the Joint Venture Agreement (as defined therein) and as long as such event lasts, the Company will be managed by two (2) managers (including one class C manager) proposed by the non-defaulting shareholder (as defined therein).

The board of managers shall appoint a chairman from among class C managers. The chairman will chair all meetings of the board of managers. In his/her absence, the other members of the board of managers may appoint a chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall not be entitled to a casting vote.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law, the present articles of association and/or the Joint Venture Agreement (in particular the Reserve Matters as defined and listed therein and unless otherwise provided expressly therein and to the extent permitted by law) to the general meeting of shareholders fall within the power of the board of managers. For the avoidance of doubt, the board of managers shall be in charge of the supervision and the management of the Company and its business as defined by article 2 above and pursuant to the Joint Venture Agreement.

The Company shall be bound by the joint signature of any two (2) managers (with at least one class C manager). In case of four (4) managers, the joint signature of any two (2) managers (with at least one class C manager) will be valid provided that one has been proposed by the class A shareholder and one by class B shareholder.

The board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency. Should the delegation be entrusted to a manager of the Company, this manager must be a class C manager.

The board of managers is entitled to set up one or more committees. Without prejudice of the Joint Venture Agreement, the members of any committee will be appointed by the board of managers who will also define their number, compensation (if any), powers and the related terms and conditions as the case may be.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of casted votes of the managers present or represented provided that, in case of four (4) managers, at least the class A and the class B managers vote in favour of the resolution to be passed. Except otherwise provided herein, the board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members (within the meaning of, in case of four (4) managers, three (3) managers out of four with at least one class A manager and one class B manager) is present or represented at a meeting of the board of managers. Should the quorum be missing, any manager may require the relevant meeting to be reconvened. This meeting will be reconvened upon at least a five (5) business days prior notice unless all the managers agree otherwise. At the reconvened meeting, a quorum shall exist with respect to those matters on the agenda which were not disposed of at the original meeting if two (2) managers are present or represented. In this case the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of casted votes of the managers present or represented.

All decisions of the board of managers shall be taken at a meeting of the board of managers held in Luxembourg. The board of managers shall meet as often as the interest and the business of the Company require so with a minimum of four (4) times a year.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least five (5) business days prior to the relevant meeting, except in circumstances of emergency. In this case, the convening notice will be given as described above forty-eight (48) hours before the relevant meeting. A meeting of the board of managers may be convened by any manager at the request of a manager or a shareholder. The convening notice shall include the agenda of the relevant meeting as well as any relevant detailed information. In any circumstances whatsoever, this notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager (who has to be a class C manager) as his/her/its proxy. In any circumstances whatsoever, a class C manager may only represent one manager. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such

meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers or the chairman pro tempore, as the case may be. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

The Company shall indemnify and hold harmless any manager or duly authorized agent (including their respective heirs, executors and administrators) against any expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his office with the Company, or, at its request, of any other company of whom the Company is a unitholder or creditor and from whom he is not entitled to be indemnified, except otherwise provided in the Joint Venture Agreement and/or in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, the indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such party may be entitled.

14. Conflict of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that one or more of the managers or duly authorized agents of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or duly authorized agent of the Company who renders services as a director, manager, officer or employee of any company or firm with whom the Company shall contract or be otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or duly authorized agent of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, such manager or agent shall inform forthwith the board of managers of such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such circumstance shall be reported to the next following meeting of shareholders. For the purpose of this provision and without prejudice to the relevant applicable provision of the Joint Venture Agreement, the term «personal interest» shall include without limitation any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers at its sole discretion.

15. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The shareholders shall be convened by the board of managers either at its own discretion or at the request of any of the shareholders by written notice, including the agenda of the meeting, to all general meetings of the shareholders. Written meeting notices shall be sent by registered mail with acknowledgment of receipt to all the shareholders at least eight (8) business days in advance of the general meetings of the shareholders. Should the meeting be convened at the request of a shareholder, the board of managers shall do so within ten (10) business days from the reception of the request without prejudice of the aforementioned eight (8) business day delay.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting of the shareholders, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting of the shareholders, the general meeting of the shareholders may be held without prior notice.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

16. Shareholders' voting rights, Quorum and majority. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

All collective decisions (whether Reserved Matters as defined and listed in the Joint Venture Agreement, and unless otherwise provided expressly therein and to the extent permitted by law, or otherwise) are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning at least three quarters of the paid-in share capital. If that figure is not reached

at the first meeting or first written consultation as the case may be, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter sent by the board of managers. The required quorum will remain the same. In both cases, decisions shall be adopted by the unanimous votes of the shareholders.

Should the shareholders be unable to reach a decision or meet validly as provided above, the relevant provisions of the Joint Venture Agreement (Deadlock clause) shall apply.

17. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

18. Financial statements. The board of managers shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholders.

19. Appropriation of profits, Reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide, pursuant to article 16 above, on the allocation of the annual positive results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 19.

The shareholders or the board of managers may, subject to Luxembourg law and to the extent permitted by the Joint Venture Agreement, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

20. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders, pursuant to article 16 above, who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act and unless provided otherwise by law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies as amended, does not apply.

22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Joint Venture Agreement for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Fourth resolution

The shareholders accept the dismissal of Me Olivia Kirsch of her class B manager office and give her discharge for the execution of her office till the present date.

The shareholders establish the number of managers at four (4) and appoint, out of the list of candidates provided in the joint venture agreement dated July 03, 2014, as managers for an unlimited duration the following persons:

Class A Manager:

Mr David Giraud, Directeur Général Délégué, born on May 29, 1967 in Marseille (F), residing professionally at 52 rue de Bassano, F-75008 PARIS (F),

Class B Manager:

Mr. Mohammad Al Farhan, Chief Executive Officer of Injazzat Real Estate Development Company, born in Kuwait on 01 February 1954 and residing in Kuwait - Adaylia - Block 3 - Street 38 - House 12,

Class C Managers:

Me Olivia Kirsch, licensed attorney, born on July 11, 1973 in Uccle (B), residing professionally at 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, and Me Michael Dandois, licensed attorney, born on January 15, 1971 in Messancy (B), residing professionally at 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Towards third parties the company shall be validly bound and represented by the joint signature of any two managers (with at least one Class C manager) provided that one has been proposed by the class A shareholder and one by class B shareholder.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 2,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille quatorze, le huit juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),
ont comparu:

CanCorpEurope S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 168218,

INJAZZAT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 187877,

ici représentées par Me Olivia KIRSCH, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elles sont ensemble les seules et uniques associés détenant l'intégralité du capital social de la société CanCorp Duisburg 1 S.à r.l., ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L - 1836 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 182184, constituée le 2 décembre 2013 par acte du notaire instrumentant publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 30 janvier 2014, (la "société").

Tout ceci ayant été déclaré, les comparantes, représentées comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de modifier l'objet social de la Société comme suit:

“La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions.

La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition (en ce compris notamment par l'exercice de droits d'option ou autrement), détenir, développer, commercialiser, louer, gérer (de manière opérationnelle ou administrative) et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières."

Deuxième résolution

Les associés ont décidé d'établir deux (2) catégories de parts sociales, à savoir la catégorie A et la catégorie B, avec les droits et obligations tels que définis dans les statuts ci-après refondus, et décident la réallocation des parts de la manière suivante:

CanCorpEurope S.A.	50 parts sociales de catégorie A
INJAZZAT S. À r.l.	50 parts sociales de catégorie A

Troisième résolution

Les associés ont décidé de refondre complètement les statuts de la société, sans toutefois toucher à la forme sociétaire, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

1. Nom. Il existe parmi les associés ayant conclu une convention de joint venture en date du 03 juillet 2014 telle que modifiée périodiquement (la Convention de Joint Venture) une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination «CanCorp Duisburg 1 S.à r.l.» (la Société).

2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions.

La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition (en ce compris notamment par l'exercice de droits d'option ou autrement), détenir, développer, commercialiser, louer, gérer (de manière opérationnelle ou administrative) et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte

propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

3. La durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance le cas échéant. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays et/ou à l'étranger.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et divisé en deux (2) catégories de parts sociales comme suit: 50 (cinquante) parts sociales de catégorie A et 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B. Toutes les parts sociales (sans distinction de la catégorie à laquelle elles appartiennent) ont les mêmes droits (que ce soit des droits de vote ou au titre des distributions ou autrement en vertu des présents statuts) dans les limites prévues par la Convention de Joint Venture et sans préjudice de ces dernières.

Sous réserve des limites prévues par la Convention de Joint Venture, le conseil de gérance est autorisé à:

(i) approuver les apports en prime d'émission, sans l'émission d'actions nouvelles par le biais d'un paiement en numéraire ou un paiement en nature, soumis aux modalités et conditions fixées par elle, au sein de la limite prescrite par la loi luxembourgeoise, et toute prime d'émission, sans l'émission d'actions nouvelles doit être enregistrée au compte "prime d'émission" en conformité avec la loi luxembourgeoise; et

(ii) décider de l'usage des fonds apportés à la Société comme prime d'émission sans l'émission d'actions nouvelles.

En toutes circonstances, tout remboursement de la prime d'émission (résultant de la réduction du compte "prime d'émission") sera octroyé, sur résolution de l'assemblée générale des associés, aux associés en proportion avec leurs apports respectifs ainsi effectués. Sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés, tout remboursement de la prime d'émission ne résultera pas dans le remboursement de parts sociales aux associés concernés (que ce soit en raison d'une réduction du capital social, d'un rachat de parts sociales ou autrement). Aux fins d'éviter tout doute, un tel remboursement peut intervenir, sur résolution de l'assemblée générale des associés, en une ou plusieurs fois. Dans l'hypothèse où un associé renonce, lors d'une assemblée générale des associés, à son droit au remboursement de sa part de la prime d'émission, ladite part sera reportée sur les remboursements de prime d'émission suivants. En toutes circonstances, un tel report du remboursement ne permettra pas aux associés de recevoir des montants supérieurs au montant total de leurs apports respectifs en prime d'émission. Le conseil de gérance enregistrera dans les livres de la Société tout apport, remboursement et transfert de prime d'émission. Tout droit au remboursement dont un associé est titulaire (le cas échéant) sera transféré avec ses parts proportionnellement sur base du montant total de ses apports de prime d'émission existant à la date de transfert.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social à la majorité des votes émis. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés. Dans l'hypothèse où une telle autorisation serait rejetée en raison des votes de l'associé restant and sous réserve que ce dernier n'ait pas exercé (que ce soit en raison d'une décision positive ou de l'expiration du délai) son droit de préemption (en cas de deadlock/blocage) ou son droit préférentiel (en cas de transfert à un tiers cessionnaire) conformément aux dispositions de la Convention de Joint Venture, l'associé sortant sera en droit de céder ses parts malgré un tel refus d'autorisation et ce en conformité avec les modalités et conditions prévues dans la Convention de Joint Venture.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées. Aux fins d'éviter tout doute et à moins qu'il n'en soit convenu autrement par les associés dans les limites prévues par la Convention de Joint Venture le cas échéant, toute cession de parts sociales comprend également celle des prêts associés correspondant s'il y en a.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

11. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. A moins qu'il en soit disposé autrement dans les présents statuts, la Société est gérée par au moins quatre (4) gérants dont au moins un gérant de catégorie A, un gérant de catégorie B et deux (2) gérants de catégorie C. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués (avec ou sans cause) et remplacés par une résolution de l'assemblée générale des associés prises selon les exigences du quorum et de majorité applicables en vertu de l'article 16 des présents statuts. A moins qu'il en soit disposé autrement dans le Convention de Joint Venture et/ou les présents statuts, le gérant de catégorie A sera désigné à partir d'une liste soumise par l'associé de catégorie A, le gérant de catégorie B sera désigné à partir d'une liste soumise par l'associé de catégorie B et les gérants de catégorie C seront désignés à partir d'une liste soumise conjointement par les associés de catégorie A et B. Cependant, en cas de défaut au titre de la Convention de Joint Venture et conformément à cette dernière (tel que le défaut y est défini) et aussi longtemps que de tels événements durent, la Société sera gérée par deux (2) gérants (dont au moins un gérant de catégorie C) tels que proposés par l'associé non défaillant (tel que défini dans la Convention de Joint Venture).

Le conseil de gérance désignera un président parmi les gérants de catégorie C. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance de la Société. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent nommer un président pro tempore qui présidera la réunion du conseil de gérance, pour laquelle il/elle aura été désigné, par une simple majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le président ou selon le cas, le président pro tempore, n'aura pas de voix prépondérante.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi, les présents statuts et/ou la Convention de Joint Venture (en particulier eu égard à la clause dite des Matières Réservées telles qu'y définies et listées, et sauf s'il en est disposé autrement sous réserve des dispositions légales), à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance. Aux fins d'éviter tout doute, le conseil de gérance sera en charge de surveillance et de la gestion de la Société ainsi que de ses activités telles que décrites à l'article 2 ci-dessus et en conformité avec les dispositions de la Convention de Joint Venture.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants (dont au moins la signature d'un gérant de catégorie C). Dans l'hypothèse où il y aurait quatre (4) gérants, la signature conjointe de deux (2) gérants (dont au moins la signature d'un gérant de catégorie C) sera valable sous réserve qu'un gérant ait été proposé par l'associé de catégorie A et le second par l'associé de catégorie B.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat. En cas de délégation de pouvoirs telle que décrite ci-avant en faveur d'un gérant, de dernier devra être un gérant de catégorie C.

Le conseil de gérance pourra désigner un ou plusieurs comités. Sans préjudice des dispositions de la Convention de Joint Venture, les membres de ces comités seront désignés par le conseil de gérance qui en déterminera leur nombre, leur rémunération éventuelle, leurs pouvoirs et le cas échéant les modalités et conditions y afférentes.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix émises des gérants présents ou représentés sous réserve que, dans l'hypothèse où il y aurait quatre (4) gérants, au moins les gérants de catégorie A et B votent en faveur de la résolution à passer. Sauf s'il en est stipulé autrement dans les présents statuts, le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres (ce qui implique, dans l'hypothèse où il y aurait quatre (4) gérant, trois (3) gérants sur les quatre et avec au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B) est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance. En cas de défaut du quorum, tout gérant peut demander la convocation à nouveau de ladite réunion du conseil. Cette réunion devra être convoquée à nouveau moyennant un préavis d'au moins cinq (5) jours ouvrables à moins que tous les gérants en conviennent autrement. A ladite réunion du conseil ainsi convoquée à nouveau, le quorum sera considéré comme valable pour les décisions à l'ordre du jour de la première réunion initiale non tenue et non délibérées, si deux (2) gérants sont présents ou représentés. Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance seront passées à la majorité des votes émis des gérants présents ou représentés. Toutes les décisions du conseil de gérance doivent être prises en réunion dudit conseil tenue à Luxembourg. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt social l'exige et au moins quatre (4) fois par an.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins cinq (5) jours avant la réunion, sauf s'il y a urgence. Dans cette hypothèse, la convocation sera faite comme mentionné ci-avant quarante-huit (48) heures avant ladite réunion. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant à la demande de tout gérant ou associé. La convocation devra indiquer l'ordre du jour

de la réunion ainsi que toute autre information détaillée. En toutes circonstances, il pourra être passé outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant (obligatoirement de catégorie C) comme son mandataire. En toutes circonstances, tout gérant de catégorie C ne peut représenter qu'un seul gérant. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de la bonne exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir (en ce compris ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs) des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Convention de Joint Venture et/ou qu'il ne soit condamné de manière définitive à l'issue d'une telle action, poursuite ou procédure pour faute grave ou dol. Dans l'hypothèse d'une transaction, une telle indemnité ne sera accordée que pour les matières ainsi traitées dont la Société aura été informée par son conseiller juridique que le gérant ou le fondé de pouvoir n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le présent droit à l'indemnisation n'exclut en aucun cas d'autres droits auxquels le gérant ou le fondé de pouvoir aurait droit.

14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance, en conflit avec la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ni ne prendra part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction à la prochaine assemblée des associés. Pour les besoins de la présente disposition et sans préjudice de toute disposition applicable de la Convention de Joint Venture, terme «intérêt personnel» s'entend de toute relation ou intérêt qui pourrait exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée périodiquement par le conseil de gérance à son entière discrétion.

15. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Les associés seront convoqués par le conseil de gérance soit à sa discrétion soit sur demande de tout associé, par écrit à toutes les assemblées générales des associés. La convocation devra comporter l'ordre du jour de l'assemblée générale et doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à tous les associés au moins huit (8) jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale des associés. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale serait convoquée à la demande d'un des associés, le conseil de gérance devra y procéder endéans dix (10) jours ouvrables à compter de la réception de la demande ainsi faite par l'associé et ce sans préjudice du délai huit (8) jours ouvrables sus mentionné.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, alors l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

16. Droits de vote des associés, Quorum et majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toutes les décisions collectives (que ce soit au titre de la clause dite des Matières Réservées telles que définies et listées dans la Convention de Joint Venture et sauf s'il en est disposé autrement dans la Convention de Joint Venture et sous réserve des dispositions légales, ou à un autre titre) ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus des trois quarts du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées envoyées par le conseil de gérance. Le quorum exigé est maintenu. Dans les deux cas, les décisions sont prises à l'unanimité des votes émis par les associés.

Dans l'hypothèse où les associés ne seraient pas en mesure de décider ou de se réunir valablement selon les modalités prévues ci-avant, les dispositions de la Convention de Joint Venture relative au deadlock/blocage sont applicables.

17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

18. Comptes annuels. Le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des associés.

19. Distribution des bénéfices, Réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats positifs annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 19.

Les associés ainsi que le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables et dans les limites prescrites par la Convention de Joint Venture, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

20. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

21. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915 et sauf disposition contraire de la loi, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises telle que modifiée, n'est pas applicable.

22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et à celles de la Convention de Joint Venture.

Quatrième résolution

Les associés ont décidé d'accepter la démission de Me Olivia Kirsch de son mandat gérant de catégorie B et lui accordent décharge pour son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Les associés ont décidé de fixer le nombre de gérants à quatre (4) et ont désigné, sur base des listes de candidats indiqués dans la convention de joint venture du 03 juillet 2014, comme gérants pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

Gérant de catégorie A:

Monsieur David Giraud, directeur général délégué d'Inovalis (France), né le 29 mai 1967 à Marseille (France), demeurant professionnellement au 52, rue de Bassano, 75008 Paris (France),

Gérant de catégorie B:

Monsieur Mohammad Al Farhan, Chief Executive Officer of Injazzat Real Estate Development Company (Koweït), né le 1^{er} février 1954 au Koweït, demeurant professionnellement au Koweït - Adaylia - Block 3 - Street 38 - House 12, et

Gérants de catégorie C:

Maître Olivia Kirsch, avocat à la Cour, née le 11 juillet 1973 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

Maître Michael Dandois, avocat à la Cour, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe de deux gérants (dont au moins un gérant de catégorie C) sous réserve qu'un gérant ait été proposé par l'associé de catégorie A et le second par l'associé de catégorie B.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 2.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. KIRSCH, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 09 juillet 2014. Relation: RED/2014/1493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014100844/682.

(140120679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Solar Screen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 188.538.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) AlcoDev S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à Zone d'Activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg est B 165.195,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Kontich (Belgique) le 20 juin 2014;

2) Monsieur Walter THIBAUT, une personne physique demeurant au 1, Rue Cunégonde, 8221 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivré à Mamer (Grand-Duché de Luxembourg) le 26 juin 2014; et

3) Monsieur Steven THIBAUT, une personne physique demeurant au 98, Route d'Arlon, 8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivré à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) le 26 juin 2014.

Lesquelles procurations, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant en tant qu'actionnaires de la Société, ont requis le notaire instrumentaire de dresser le présent acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de “SOLAR SCREEN HOLDING S.A.” régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Strassen. Le Conseil d'Administration où l'Administrateur unique, en cas de nomination d'un seul Administrateur, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération des actionnaires délibérant dans la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Si le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.

2.3 La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

3.2 La Société peut réaliser des activités ayant trait à la fabrication, la production, la vente et la distribution de films de protection, de films pour vitrages et/ou de store-films, de stores, de films et stores de décoration, et de toute matière de recouvrement de murs, vitrages ou tout autre surface.

3.3 La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.4 La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, céder, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

3.5 La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.6 La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

3.7 La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

3.8 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale divisé en deux classes: sept cents (700) actions ordinaires de Classe A (les «Actions Classe

A») et les détenteurs des Actions Classe A les «Actionnaires A»), et trois cents (300) actions ordinaires de Classe B (les «Actions Classe B» et les détenteurs des Actions Classe B les «Actionnaires B»). Chaque action est entièrement libérée.

6. Nature des actions.

6.1 Les actions peuvent être créées en certificats indiquant une ou plusieurs actions, déterminé par l'actionnaire.

6.2 Les actions sont en forme nominative.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du Capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

8.3 En cas du transfert d'actions entre actionnaires, les actions transférées seront immédiatement converties en actions de la même catégorie que celle de l'actionnaire qui acquiert les actions transférées.

8.4 Toute conversion d'actions d'une catégorie d'actions en une autre catégorie interviendra par la voie d'une modification des statuts de la Société et d'une inscription dans le registre des actions.

Titre III. - Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. - Administrateurs, Conseil d'Administration, Comité de Direction, Commissaires aux comptes

10. Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre (4) membres (deux Administrateurs de Catégorie A et deux Administrateurs de Catégorie B), actionnaires ou non. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

10.2 L'assemblée générale peut décider de nommer les Administrateurs dont deux en tant qu'Administrateur(s) de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») parmi les candidats présentés par les Actionnaires A et deux en tant qu'Administrateur(s) de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B») parmi les candidats présentés par les Actionnaires B. Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser trois (3) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de trois (3) ans.

10.3 En cas de vacance d'un mandat d'Administrateur A, le Conseil d'Administration pourvoira provisoirement à cette vacance en nommant une personne proposée par l'autre Administrateur A au poste d'Administrateur A. De même, en cas de vacance d'un mandat d'Administrateur B, le Conseil d'Administration pourvoira provisoirement à cette vacance en nommant une personne proposée par l'autre Administrateur B au poste d'Administrateur B. La première assemblée générale de la Société qui suivra une de ces nominations provisoires procédera à la nomination définitive d'un Administrateur A ou d'un Administrateur B, selon le cas, portant ratification du remplacement effectué. Ce présent article 10.3 s'applique à tous les cas de vacance, qu'ils soient causés par un décès, une démission, une incapacité ou une autre cause. L'administrateur nommé provisoirement en remplacement d'un autre administrateur sera considéré comme un Administrateur de Catégorie A ou un Administrateur de Catégorie B, selon que l'administrateur remplacé était un Administrateur de Catégorie A ou un Administrateur Catégorie B.

11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration doit élire parmi les Administrateurs de Catégorie A un président (le «Président»). En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur de Catégorie A (et en absence d'un Administrateur de Catégorie A, un Administrateur de Catégorie B), lu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de deux Administrateurs. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Il se réunira au moins une fois par an, ainsi que chaque fois que l'intérêt social de la Société l'exige.

11.3 Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer lors d'une de ses réunions que si la majorité des Administrateurs, en ce compris une majorité de ses Administrateurs A et au moins un Administrateur B, y est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du Conseil d'Administration, une seconde réunion sera convoquée avec le même ordre du jour et elle ne pourra à son tour que valablement délibérer que si la majorité des Administrateurs, en ce compris une majorité de ses Administrateurs A et au moins un Administrateur B, y est présente

ou représentée. La seconde réunion se tiendra entre le seizième et le trentième jour qui suit la date de la première réunion. Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du Conseil d'Administration, une troisième réunion sera convoquée avec le même ordre du jour et elle pourra valablement délibérer quel que soit le nombre d'administrateurs qui y sont présents ou représentés. Tout Administrateur A pourra représenter un ou plusieurs Administrateurs A et B à une réunion du Conseil d'Administration, pour autant qu'il soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. De même, tout Administrateur B pourra représenter un ou plusieurs Administrateurs A et B à une réunion du Conseil d'Administration, pour autant qu'il soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Toute voix exprimée par un Administrateur représentant un autre Administrateur sera comptée comme une voix exprimée par l'Administrateur représenté.

11.4 Le Conseil d'Administration statuera, hormis en matière de Décisions Stratégiques, à la majorité simple des voix exprimées par les Administrateurs présents ou représentés sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions. En cas de partage des voix, la voix du président du Conseil d'Administration sera prépondérante.

11.5 Les décisions stratégiques concernant la Société et ses filiales telles qu'énumérées ci-dessous (les «Décisions Stratégiques») relèveront de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et devront être approuvées avec une majorité qualifiée de (3/4) trois quarts des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés, dont au moins par un Administrateur A et par un Administrateur B:

(i) toute acquisition, investissement, emprunt auprès de tiers (hors emprunt intragroupe), prêt, avance à des tiers (hors avances intragroupe), garantie, engagement hors-bilan ou cession d'actifs (hors cession de stocks et actifs cédés dans le cours normal des affaires), non prévu dans le budget annuel approuvé par le Conseil d'Administration et dont le montant est supérieur à EUR 50.000;

(ii) tout achat de marchandises de plus de EUR 100.000 qui augmente la valeur consolidée du stock de plus de 30% sur plus de 5 mois;

(iii) l'exercice par l'une quelconque des sociétés du Groupe Solar Screen («Groupe») d'une activité différente des activités décrites dans l'article 3.2 ou la cessation par l'une quelconque des sociétés du Groupe de l'une de ses activités principales hors ce qui est prévu au plan d'affaires ou dans le budget annuel approuvé par le Conseil d'Administration. Une société sera réputée faire partie du Groupe si la Société a le pouvoir de droit ou de fait d'exercer une influence décisive sur la désignation de la majorité des administrateurs ou gérants de celle-ci ou sur l'orientation de sa gestion («Contrôle»). Tel Contrôle est de droit et présumé de manière irréfragable: (a) lorsqu'il résulte de la détention de la majorité des droits de vote attachés à l'ensemble des actions, parts ou droits d'associés de la société en cause; (b) lorsqu'un associé a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou gérants; (c) lorsqu'un associé dispose du pouvoir de contrôle en vertu des statuts de la société en cause ou de conventions conclues avec celle-ci; (d) lorsque, par l'effet de conventions conclues avec d'autres associés de la société en cause, un associé dispose de la majorité des droits de vote attachés à l'ensemble des actions, parts ou droits d'associés de celle-ci; (e) en cas de contrôle conjoint;

(iv) l'approbation et la modification du budget annuel du Groupe;

(v) l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés du Groupe;

(vi) toute émission de valeurs mobilières par l'une quelconque des sociétés du Groupe ou modification du capital de l'une quelconque des sociétés du Groupe;

(vii) la décision de distribuer des dividendes;

(viii) le recrutement, le licenciement ou l'augmentation de la rémunération et des avantages de tout employé salarié dont la rémunération globale brute annuelle excède EUR 80.000;

(ix) toute décision de nommer, révoquer ou de ne pas renouveler le mandat des commissaires aux comptes de l'une quelconque des sociétés du Groupe; et

(x) la décision d'engager toute action en justice dont l'enjeu est supérieur à EUR 50.000.

Toute Décision Stratégique ne sera adoptée qu'à condition que le Conseil d'Administration l'ait entérinée avec une majorité qualifiée de (3/4) trois quarts des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés, dont au moins par un Administrateur A et un Administrateur B.

11.6 Les administrateurs non-opérationnels seront dénommés ci-après les «Administrateurs Non-Opérationnels». Chaque Administrateur Non-Opérationnel sera rémunéré à concurrence de EUR 2.500 (H.T.) chaque fois qu'il est présent ou représenté à une réunion du Conseil d'Administration. Pour tous services rendus par un Administrateur Non-Opérationnel en dehors de toute réunion du Conseil d'Administration, l'Administrateur Non-Opérationnel sera rémunéré par la Société à concurrence de EUR 1.500 (H.T.) pour toute journée d'intervention entamée.

11.7 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.8 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

11.9 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs, dont au moins un Administrateur A en un Administrateur B.

12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur unique.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, un comité de direction, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Administrateurs ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14. Représentation de la société. La Société sera engagée en toutes circonstances (i) en cas d'Administrateur unique par la signature individuelle de cet Administrateur, (ii) en cas de pluralité d'Administrateurs par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les Administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B, ou (iii) par la signature conjointe ou unique de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par le Conseil d'Administration, représenté par la signature conjointe d'un Administrateur A et un Administrateur B, si les Administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateur de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. Lorsque les règles relatives aux autorisations d'établissement l'exigent, le titulaire de l'autorisation doit être parmi les signataires.

15. Comité de Direction.

15.1 Le Conseil d'Administration établira un Comité de Direction composé des deux Administrateurs B et d'un membre qui n'est pas administrateur de la Société.

15.2 Le Comité de Direction assurera la gestion journalière (en ce compris l'animation commerciale, la gestion des fournisseurs et des clients et la mise en oeuvre de la stratégie et du business plan décidés par le Conseil d'Administration) et sera responsable de l'ensemble des décisions courantes de la Société et l'ensemble des sociétés du Groupe conformément à leur intérêt social et en accord avec les décisions prises par le Conseil d'Administration conformément aux Articles 11.4 et 11.5.

16. Commissaire aux Comptes.

16.1 Un ou plusieurs commissaires aux comptes sont nommés par le Conseil d'Administration qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires aux comptes élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

16.2 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires.

17.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

17.2 Lorsque la Société comporte un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

17.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

17.4 L'assemblée générale des actionnaires élit un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur qui peuvent ne pas être actionnaires ou Administrateurs de la Société.

17.5 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions votées, quelles que soient la portion du capital représentée.

17.6 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une quelconque disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que (i) si la moitié au moins du capital est représentée et qu'au moins un Actionnaire B est présent ou représenté et (ii) que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si

la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prescrites par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires ne pourra valablement délibérer que si les mêmes conditions, requises pour la première assemblée générale extraordinaire visant à modifier une quelconque disposition des Statuts, soient remplies. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prescrites par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La troisième assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les trois assemblées des actionnaires, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

17.7 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

17.8 Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès-verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.

17.9 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique détenant l'intégralité du capital social de la Société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès-verbal signé par ce dernier.

18. Lieu et date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier jeudi du mois de mars à 10 heures. Si la date de l'assemblée s'avérait être un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

19. Convocation des Assemblées Générales des actionnaires. Le seul administrateur ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

20. Votes. Chaque action donne droit à une (1) voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Transferts d'Actions

21. Transferts d'Actions.

21.1 Inaliénabilité temporaire des Actions

21.1.1 Sans préjudice des Articles 21.2 et 21.3, les Actionnaires s'interdisent d'effectuer un transfert de tout ou partie de leurs actions pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la constitution de la Société (la «Période d'Inaliénabilité») sauf à un Actionnaire A.

21.2 Droit de Prémption en faveur de l'Actionnaire A

21.2.1 L'Actionnaire B qui envisage d'effectuer un transfert après la Période d'Inaliénabilité consent gratuitement à l'Actionnaire A un droit de prémption portant sur la totalité des actions faisant l'objet de tel transfert («Droit de Prémption»). Ce droit de prémption est soumis aux conditions énoncées par le présent article 21.2, sans préjudice à l'Article 21.4.

21.2.2 L'Actionnaire B qui envisage d'effectuer un transfert devra notifier le projet de tel transfert à l'Actionnaire A par courrier recommandé (la «Notification Initiale»). Cette notification vaudra offre de l'Actionnaire B de céder toutes les actions faisant l'objet de tel transfert à l'Actionnaire A, aux conditions énoncées par le présent article 21.2, et cette notification devra contenir au moins les informations et engagements suivants:

(i) l'identité précise de la personne à laquelle un actionnaire envisage d'effectuer un transfert d'actions («Cessionnaire Envisagé») et des indications quant aux personnes physiques ou morales qui exercent le contrôle effectif sur le Cessionnaire Envisagé;

(ii) le nombre d'actions dont le transfert est envisagé;

(iii) les conditions du transfert, et notamment une description détaillée de ses conditions financières, en ce compris le prix envisagé et les modalités de paiement de ce prix; dans l'hypothèse où le prix du transfert n'est pas payable en numéraire, l'actionnaire cédant devra joindre à la notification précitée un rapport de l'un des commissaires de la Société choisi par l'actionnaire cédant (et ce commissaire pourra se faire assister par un autre expert de son choix) indiquant la valeur des biens que le Cessionnaire Envisagé offre à l'actionnaire cédant en paiement de chacune de ses actions; les frais et honoraires du commissaire de la Société seront supportés par l'actionnaire cédant;

(iv) la date de la réalisation du transfert;

(v) une copie de l'offre du Cessionnaire Envisagé ayant permis de déterminer les conditions du transfert; et

(vi) un engagement ferme et irrévocable du Cessionnaire Envisagé d'adhérer à un acte d'adhésion établi par les actionnaires.

21.2.3 À peine de déchéance du Droit de Prémption, l'Actionnaire A auquel une Notification Initiale est adressée («Actionnaire Bénéficiaire») devra adresser une notification à l'actionnaire cédant dans un délai de quarante jours à

compter de la Notification Initiale (la «Seconde Notification») en y indiquant s'il exerce le Droit de Préemption, étant entendu que ce droit ne pourra être exercé que sur la totalité des actions dont le transfert est envisagé.

21.2.4 Tout transfert envisagé portant sur les Actions B sera réglé comme suit:

(i) dans le cas où l'Actionnaire A n'aurait pas valablement exercé son Droit de Préemption, l'Actionnaire B sera tenu de transférer toutes ses Actions dans les meilleurs délais au Cessionnaire Envisagé; ou

(ii) dans le cas où l'Actionnaire A aurait valablement exercé le Droit de Préemption, toutes les Actions préemptées seront transférées à l'Actionnaire A.

21.2.5 Le Droit de Préemption sera exercé aux conditions énoncées par le présent article 21.2 et, pour ce qui n'est pas réglé par le présent article 21.2, aux conditions énoncées dans la Notification Initiale.

21.3 Droit de suite en faveur des Actionnaires B

21.3.1 L'Actionnaire A qui envisage d'effectuer un ou plusieurs transfert(s) consent gratuitement aux Actionnaires B un droit de suite portant sur la totalité de leurs Actions, pour autant que le transfert envisagé ou les transferts envisagés successifs porte(nt) sur des Actions A représentant au moins 50 % des Actions (i.e. à la suite du transfert envisagé ou de plusieurs transferts envisagés successifs l'Actionnaire A cède 50% des Actions de la Société). Ce droit de suite est soumis aux conditions énoncées par le présent article 21.3, sans préjudice à l'Article 21.4.

21.3.2 L'Actionnaire A qui envisage d'effectuer un transfert ou plusieurs transferts successifs d'Actions A représentant au moins 50 % des Actions devra notifier le projet du/des transfert(s) envisagé(s) aux Actionnaires B par courrier recommandé (la «Notification Initiale»). Cette notification contiendra les mêmes informations et engagements précités à l'Article 21.2.2, ainsi qu'un engagement ferme et irrévocable du Cessionnaire Envisagé d'acquiescer à la totalité des Actions détenues par les Actionnaires B aux mêmes conditions que les Actions A dont le transfert est envisagé.

21.3.3 À peine de déchéance du Droit de Suite, les Actionnaires B auxquels une Notification Initiale est adressée («Actionnaire Bénéficiaire») devront adresser une notification à l'actionnaire cédant dans un délai de quarante jours à compter de la Notification Initiale (la «Seconde Notification») en y indiquant s'il exerce son Droit de Suite, étant entendu que le Droit de Suite ne pourra être exercé que sur la totalité des Actions de l'Actionnaire B en question. L'exercice du Droit de Suite emporte offre de l'Actionnaire B de céder la totalité de ses Actions au Cessionnaire Envisagé.

21.3.4 Tout transfert envisagé portant sur les Actions A sera réglé comme suit:

(i) dans le cas où les Actionnaires B n'auraient pas valablement exercé leur Droit de Suite, l'Actionnaire A sera tenu de transférer toutes ses Actions dans les meilleurs délais au Cessionnaire Envisagé; ou

(ii) dans le cas où les Actionnaires B auraient valablement exercé leur Droit de Suite, l'Actionnaire A ne sera pas tenu d'effectuer le transfert envisagé et, si l'Actionnaire A n'effectue pas ce transfert, le Droit de Suite sera caduc de plein droit dans le cadre du transfert envisagé; cependant si, à son entière discrétion, l'Actionnaire A décide d'effectuer le transfert envisagé, il veillera à ce que le transfert de toutes ses Actions dont le transfert est envisagé et le transfert de toutes les Actions des Actionnaires B interviennent concomitamment dans les meilleurs délais aux mêmes conditions.

21.3.5 Le Droit de Suite sera exercé aux conditions énoncées par le présent article 21.3 et, pour ce qui n'est pas réglé par le présent article 21.3, aux conditions énoncées dans la Notification Initiale.

21.4 Transferts libres

Les Articles 21.1 et 21.2 ne s'appliqueront pas à un transfert entre un Actionnaire A et une société filiale ou une Société Liée à un Actionnaire A, pour autant que la société filiale ou la Société Liée concernée ait adhéré à un acte d'adhésion établi par les actionnaires, ni à un transfert entre Actionnaires B. Aux fins des présentes, s'entend par une «Société Liée» à une société: (a) les sociétés qu'elle contrôle; (b) les sociétés qui la contrôlent; (c) les sociétés avec lesquelles elle forme consortium; et (d) les autres sociétés qui, à la connaissance de son organe d'administration, sont contrôlées par les sociétés visées sub (a), (b) et (c).

21.5 Actions visées par le Titre VI

Les engagements des actionnaires découlant du présent Titre VI en relation avec les actions s'étendront de plein droit à toutes les actions qu'ils détiennent ou viendraient à détenir, que ce soit à la suite d'une augmentation de capital, d'un transfert ou autrement.

21.6 Sanction en cas de non-respect de cet Article 21

Un transfert effectué par un actionnaire en violation du présent Titre VI ne pourra être inscrit dans le registre des actions et sera inopposable aux autres actionnaires et à la Société, sans préjudice à tous dommages et intérêts dus aux autres actionnaires par l'actionnaire qui a effectué un tel transfert.

Titre VII. - Année sociale, Répartition des bénéfices

22. Année sociale.

22.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

22.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un (1) mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

23. Répartition des bénéfices

23.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

23.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets. Lors des assemblées générales de la Société, les actionnaires s'engagent à voter en faveur d'une distribution de dividende à concurrence d'au moins 50% du bénéfice net de la Société, pour autant que ce soit permis par la loi et à condition que (i) tous les prêts subordonnés de la Société soient intégralement remboursés et (ii) que la Société ait un ratio de solvabilité d'au moins 30%.

23.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

24. Dissolution, Liquidation.

24.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

24.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII. - Loi Applicable

25. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 22.1 des présents Statuts, la première année sociale commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Toutes les mille (1000) actions représentant l'intégralité du capital de la Société ont été entièrement souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	Pourcentage du capital social
Alcodev S.A.	700 Classes A	EUR 21.700	70%
Monsieur Walter THIBAUT	150 Classes B	EUR 4.650	15%
Monsieur Steven THIBAUT	150 Classes B	EUR 4.650	15%
TOTAL:	700 Classes A 300 Classes B	EUR 31.000	100%

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolution des actionnaires

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqués, ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 204, route d'Arlon, L-8010, Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre d'Administrateurs est fixé à quatre (4) et est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de trois (3) ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2017:

Administrateurs de Catégorie A:

- Monsieur Nicolas DE RIDDER, né le 8 août 1980, à Sint-Lambrechts-Woluwe, Belgique, et demeurant à 46, avenue Montgolfier, 1150 Bruxelles, Belgique; et

- Monsieur Damien HEYMANS, né le 21 mai 1963, à Wilrijk, Belgique et demeurant à Domein Fuji 13, B-1970 Wezembeek-Oppem, Belgique;

Administrateurs de Catégorie B:

- Monsieur Steven THIBAUT, né le 23 mai 1985, à Luxembourg, et demeurant à 98 Route d'Arlon, 8008 Strassen, Grand Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Walter THIBAUT, né le 19 septembre 1986, à Luxembourg, et demeurant à 1 Rue Cunégonde, 8221 Mamer, Grand Duché de Luxembourg.

3. Monsieur Nicolas DE RIDDER, prénommé, est nommé président du Conseil d'Administration.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Compagnie Européenne de Révision S.à r.l., avec siège au 15, Rue des Carrefours, L-8124 Bridel et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est B 37.039, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2020.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré mentionnés, connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 juillet 2014. LAC/2014/31308. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101652/446.

(140121044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Edilla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 20, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095798/10.

(140114124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

KBC Participations Renta B, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.070.

Extrait de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 13 juin 2014

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Ernst & Young comme Réviseur d'Entreprise jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015

Pour la Société

Karel De Cuyper

Administrateur

Référence de publication: 2014098348/13.

(140116578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Del Monte Fresh Produce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.098.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of June,
before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Del Monte Luxembourg SARL, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of nineteen million six hundred seventy-three thousand six hundred sixty-eight US dollar (USD 19,673,668.-), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.516 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Philip Basler-Gretic, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Del Monte Fresh Produce S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-), with registered office at 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 27 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2273 of 17 September 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.098 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 30 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3174 of 13 December 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the currency of the issued capital of the Company from euro into US dollar by applying the exchange rate of EUR 1.00 = USD 1.359.

2 To convert the existing issued capital of the Company of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) into seventeen thousand six hundred sixty-seven US dollars (USD 17,667.-) and accordingly, to convert, the existing thirteen thousand (13,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into seventeen thousand six hundred sixty-seven (17,667) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each.

3 To increase the issued capital of the Company by an amount of three hundred thirty-three US dollars (USD 333.-) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand six hundred sixty-seven US dollars (USD 17,667.-) to an amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-).

4 To issue, accordingly, three hundred thirty-three (333) new shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

5 To accept subscription for these new shares by the sole shareholder and to accept full payment in cash for such new shares.

6 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above items of the agenda.

7 Miscellaneous

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the currency of the issued capital of the Company from euro into US dollar by applying the exchange rate of EUR 1.00 = USD 1.359.

Second resolution

The Shareholder resolved to convert the existing issued capital of the Company of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) into seventeen thousand six hundred sixty-seven US dollars (USD 17,667.-).

Accordingly, the Shareholder resolved to convert the existing thirteen thousand (13,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into seventeen thousand six hundred sixty-seven (17,667) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each.

116776

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of three hundred thirty-three US dollars (USD 333.-) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand six hundred sixty-seven US dollars (USD 17,667.-) to an amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to issue, accordingly, three hundred thirty-three (333) new shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above.

The Subscriber declared to subscribe for three hundred thirty-three (333) new shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, and to fully pay in cash for these new shares.

The amount of three hundred thirty-three US dollars (USD 333.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the three hundred thirty-three (333) new shares according to the above mentioned subscription.

Sixth resolution

In view of the above, the Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at eighteen thousand US dollar (USD 18,000.-) divided into eighteen thousand (18,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour de juin,

par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Del Monte Luxembourg SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix-neuf millions six cent soixante-treize mille six cent soixante-huit dollars américains (USD 19.673.668,-), avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.516 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Philip Basler-Gretic, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 24 juin 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Del Monte Fresh Produce S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de treize mille euros (EUR 13.000,-), avec siège social au 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 27 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2273 du 17 septembre 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.098 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 30 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3174 du 13 décembre 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Conversion de la devise du capital émis de la Société de l'euro en dollar américain par application du taux de conversion de EUR 1,00 = USD 1,359.

2 Conversion du capital émis existant de la Société de treize mille euros (EUR 13.000,-) en dix-sept mille six cent soixante-sept dollars américains (USD 17.667,-) et par conséquent, conversion des treize mille (13.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en dix-sept mille six cent soixante-sept (17.667) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

3 Augmentation du capital émis de la Société à concurrence de trois cent trente-trois dollars américains (USD 333,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille six cent soixante-sept dollars américains (USD 17.667,-) à un montant de dix-huit mille dollars américains (USD 18.000,-).

4 Emission de trois cent trente-trois (333) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

5 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique à libérer intégralement en espèces.

6 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

7 Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de convertir la devise du capital émis de la Société de l'euro en dollar américain par application du taux de conversion de EUR 1,00 = USD 1,359.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de convertir le capital émis existant de la Société de treize mille euros (EUR 13.000,-) en dix-sept mille six cent soixante-sept dollars américains (USD 17.667,-).

Par conséquent, l'Associé a décidé de convertir les treize mille (13.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en dix-sept mille six cent soixante-sept (17.667) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence de trois cent trente-trois dollars américains (USD 333,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille six cent soixante-sept dollars américains (USD 17.667,-) à un montant de dix-huit mille dollars américains (USD 18.000,-).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'émettre trois cent trente-trois (333) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire trois cent trente-trois (333) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) par part sociale, à libérer intégralement en espèces.

Le montant de trois cent trente-trois dollars américains (USD 333,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois cent trente-trois (333) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Sixième résolution

Eu égard à ce qui précède, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à dix-huit mille dollars américain (USD 18.000,-), divisé en dix-huit mille (18.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

116778

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 juin 2014. REM/2014/1374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095746/170.

(140113576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**CSM Bakery Solutions International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CSM Bakery Supplies International S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.646.

In the year two thousand fourteen, on the second day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CSM Bakery Supplies LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at Centerville Road 2711, Suite 400, 19808 Wilmington (Delaware), Unites States of America, registered with The Secretary of State of Delaware under registration number 5359240,

duly represented by Mrs. Annick Braquet, employee of notary Henri Hellinckx, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 July 2014;

The above proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CSM Bakery Supplies International S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 178646, incorporated on 19 June 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published with the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2122 on 30 August 2013 (the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of the name of the Company from "CSM Bakery Supplies International S.à r.l." to "CSM Bakery Solutions International S.à r.l.";

2. Restatement of article 1 of the Company's articles of association to reflect the above.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder unanimously resolves to change the name of the Company from "CSM Bakery Supplies International S.à r.l." to "CSM Bakery Solutions International S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder unanimously resolves to amend the article 1 of the Company's articles of association in order to read it as follows:

The name of the Company is "CSM Bakery Solutions International S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to EUR 1,200.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

CSM Bakery Supplies LLC, ayant son siège social à Centerville Road 2711, Suite 400, 19808 Wilmington (Delaware), Etats-Unis, inscrite auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5359240,

représentée aux fins des présentes par Madame Annick Braquet, employée de l'étude du notaire Henri Hellinckx, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 1^{er} juillet 2014.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante est le seul associé (l'Associé Unique) de la société CSM Bakery Supplies International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 178646, constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 19 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2122 du 30 août 2013 (la "Société").

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société de «CSM Bakery Supplies International S.à r.l.» en «CSM Bakery Solutions International S.à r.l.»;

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter ce qui précède.

Suite à la revue des différents points de l'agenda, l'Associé Unique, représentant l'entière part du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société de «CSM Bakery Supplies International S.à r.l.» en «CSM Bakery Solutions International S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société de manière à ce qu'il soit rédigé comme suit:

«Le nom de la société est CSM Bakery Solutions International S.à r.l.» (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.200.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31246. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100930/100.

(140121097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Netflix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.772.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of July.

In front of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Netflix, Inc., a corporation organized and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its principal office at 100, Winchester Circle, Los Gatos, California 95032, United States of America (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Claudia Rouckert, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of "Netflix Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162.772, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 29 July 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2450 dated 12 October 2011 (the "Company").

II.- That the 125 (one hundred twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100.-(one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article 12, paragraph 6 of the articles of association of the Company relating to the management of the Company;
3. Approval of the appointment of Ms. Kelly Merryman as new manager of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda for the meeting, considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder of the Company within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to amend article 12, paragraph 6 of the articles of association of the Company so that it shall now be read as follows:

“The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager”.

No other amendment is to be made to this article.

Third resolution:

It is resolved to appoint Ms. Kelly Merryman, born on August 24, 1976, in Houston, Texas, United States of America, and with private address at 11947 Dorothy Street #203, Los Angeles, California, United States of America, as new manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an undetermined period (the “Appointment”).

The Sole Shareholder noted that the new manager has accepted her mandate by way of an acceptance letter delivered to the Company.

As a consequence of the Appointment, the board of managers of the Company is now composed of:

- Ms. Mai-Anh Nguyen, manager; and
- Ms. Kelly Merryman, manager.

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Netflix, Inc., une société constituée et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis d’Amérique, ayant son bureau principal au 100, Winchester Circle, Los Gatos, Californie 95032, Etats-Unis d’Amérique (l’«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Claudia Rouckert, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis du notaire soussigné d’acter comme suit:

I.- La partie comparante est le seul associé de «Netflix Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.772, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné le 29 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2450 du 12 octobre 2011 (la «Société»).

II.- Que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d’une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l’article 12, paragraphe 6 des statuts de la Société concernant la gérance de la Société;
3. Approbation de la nomination de Mlle Kelly Merryman comme nouveau gérant de la Société; et
4. Divers.

Suite à l’approbation de ce qui précède par l’Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l’Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l’Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l’ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l’ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l’Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 12, paragraphe 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant".

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

Troisième résolution:

Il est décidé de nommer Mlle Kelly Merryman, née le 24 août 1976 à Houston, Texas, États-Unis d'Amérique, et avec adresse privée au 11947 Dorothy Street #203, Los Angeles, Californie, États-Unis d'Amérique, comme nouveau gérant de la Société, avec effet à partir de la date de présentes et pour une durée indéterminée (la "Nomination").

L'Associé Unique note que le nouvel gérant a accepté son mandat au moyen d'une lettre d'acceptation envoyée à la Société.

Comme conséquence de la Nomination, le conseil de gérance de la Société et maintenant composé par:

- Mlle Mai-Anh Nguyen, gérant; et
- Mlle Kelly Merryman, gérant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9565. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014101408/124.

(140120289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

DSV Road S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 33.021.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 07/07/2014.

Référence de publication: 2014095775/10.

(140114624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Europe Capital Partners V S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 182.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095824/11.

(140113847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Digital Services XXI Germany Holding S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.292.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of digital services XXI Germany Holding S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 1 July 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services Holding XXI (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, the registration of which with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Digital Services XXI Germany Holding S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 1 July 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Digital Services XXI Germany Holding S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 1. Juli 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services Holding XXI (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, deren Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister noch aussteht (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Digital Services XXI Germany Holding S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und

Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 1. Juli 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014095749/76.

(140114177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Edelweiss Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.986.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095797/9.

(140114348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Eico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 38, rue Nicolas Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 35.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095800/10.

(140113974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Fox Paine International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fox Paine International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l.

Référence de publication: 2014095845/11.

(140115084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.
